POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 261

juin 2015 - 6 €

L'ACTUALISATION DE LA LOI MONTAGNE : PROPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Visite à l'ANEM de la commissaire à l'égalité des territoires pour un premier échange de vues

◀ Laurent Wauquiez interroge le gouvernement sur le calendrier de résorption des zones blanches

◀ Entretien avec Dominique Barrau : « La production laitière a besoin d'une démarche spécifique »

NUMÉRO 261
JUIN 2015

À LA UNE : Les territoires de montagne continuent d'être soumis à des contraintes spécifiques fortes qui justifient de nouvelles réponses adaptées, notamment en matière d'accès aux services publics et de déploiement des infrastructures de télécommunications. L'acte II de la loi Montagne, en préparation avec le concours de l'ANEM, est une opportunité pour leur donner davantage de vigueur et d'attractivité.

Photos : Coloures-pic - Sergii Mostovyi / Fotolia.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

ÉDITORIAL | LAURENT WAUQUIEZ, *président de l'ANEM, député de la Haute-Loire* | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *secrétaire générale de l'*

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR ATTEINDRE LE SOMMET, NE MANQUO

« Entre la réforme territoriale et les nouveaux principes directeurs d'attribution des dotations aux collectivités locales, les élus de nos territoires devront s'engager pour trouver un espace, donner un sens et de l'ambition à l'acte II de la loi Montagne.

En effet, en cette période difficile qui conjugue la faiblesse de l'investissement public et les efforts importants demandés aux collectivités, les pistes principales de réforme de la dotation globale de fonctionnement viennent d'être dévoilées devant le Comité des finances locales. Par ailleurs, d'ici à la fin de l'année, les éléments relatifs au bloc local seront intégrés dans la future loi de finances et la loi NOTRe, déterminant notamment les nouvelles règles de l'intercommunalité. Dans de telles conditions, la question des principes directeurs et des garanties juridiques introduits par le futur acte II de la loi Montagne se pose.

Pour y répondre, nous devrons nous appuyer sur l'autorité et l'utilité persistante de la loi Montagne, adoptée en 1985, dont les grands principes font toujours consensus, même s'ils attendent une évolution naturelle

SOMMAIRE

3 **DOSSIER**

Acte II de la loi Montagne : évolution et solutions

- THD, services publics, normes : les clefs de la réussite
- Les services publics : la pente est raide
- Pour le Très Haut Débit : où sont les réseaux ?
- Le message d'Antoine Darodes aux collectivités territoriales
- Comment les collectivités peuvent-elles bénéficier des aides de l'Etat pour le THD ?
- Témoignages : Rémy Antoine-Grandjean, Alain Naudy, Jeanine Dubié, Philippe Folliot
- Simplification des normes : la montagne s'impatiente
- L'expertise d'Alain Lambert : « Défendre un principe de modulation des normes contre l'inflation normative »

12 **ACTUALITÉ DES MASSIFS**
Alpes : L'Etat réfléchit à la redistribution de ses effectifs
Corse : Du corail corse sur des chaussures américaines
Jura : Le conseil municipal passe derrière le comptoir
Massif central : Le comité de massif prend position sur trois chantiers d'actualité
Pyrénées : L'Ariège conforte son réseau éducatif
Vosges : La Bresse, capitale de la sculpture

13 **ENTRETIEN AVEC DOMINIQUE BARRAU**
« Sans une démarche spécifique, la production laitière de montagne est en danger »

14 **ÉCHOS DU PARLEMENT**
Daniel Boisserie sur la révision des zones de revitalisation rurale
Laurent Wauquiez sur la téléphonie mobile en montagne et les zones blanches

15 **VIE DE L'ANEM**
Rencontre : L'Association a reçu la commissaire à l'égalité des territoires
Réunions départementales : Agenda des prochaines réunions
L'élue du mois : Christine Pirès Beaune, députée du Puy-de-Dôme
Les dates du mois

15 **BIBLIO**
Droit et pratique du tourisme : une nouvelle revue sur le droit et la pratique du tourisme
Le Loup en questions, fantasme et réalité : le loup en cinq questions fondamentales

Pour la Montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : juin 2015

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Acte II de la loi Montagne
ÉVOLUTION ET SOLUTIONS

ANEM, députée de l'Isère

NS PAS D'AUDACE

et une adaptation à notre temps. Nous nous appuierons également sur la détermination intacte des élus de montagne et leur légitime liberté à proposer et défendre les outils nécessaires au développement de leurs territoires dans des conditions équitables et durables. En la matière, rien ne doit être gravé dans le marbre.

Cette audace nous est permise car, outre la force des convictions des élus, nous pouvons nous prévaloir des engagements du président de la République et du Premier ministre en faveur de l'acte II de la loi de 1985. »

Depuis quatre mois, Annie Genevard, députée du Doubs, et Bernadette Laclais, députée de Savoie, travaillent d'arrache-pied avec l'ANEM pour remettre dans les temps, au Premier ministre, leurs propositions d'actualisation de la loi Montagne. Les enjeux sont majeurs, puisque le but est de rendre la vie plus facile dans les territoires de montagne. Dans son précédent numéro, *Pour la Montagne* s'était attaché à répertorier les besoins pour l'avenir en termes de gouvernance territoriale, de concours financiers de l'Etat et de visibilité. *PLM* présente ici les évolutions nécessaires et les solutions souhaitées dans trois dossiers sensibles : la couverture numérique des territoires, la proximité des services publics, et la simplification des normes. De nombreux intervenants ont été sollicités. Ils parlent de leur expérience et des réformes qu'ils préconisent.

THD, services publics, normes
LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

L'acte II de la loi Montagne doit impérativement répondre aux grands défis d'aujourd'hui en réaffirmant les réalités, les besoins spécifiques des territoires montagnards et de leurs habitants, en leur apportant des solutions adaptées et concrètes.

SERGEY IVAN / FOTOLIA.COM

L'acte II de la loi Montagne ne résoudra pas tous les problèmes. Le travail mené et les suites qui lui seront données seront déterminants pour l'optimisation des conditions de vie en montagne. L'accent est mis sur le besoin de proximité, de solidarité et d'égalité des habitants de ces territoires. Le Très Haut Débit, l'école, la santé et les normes sont en tête de leurs préoccupations. Les élus de la montagne ont un rôle central dans ces évolutions en s'affirmant comme les partenaires essentiels de la mutation des services au public.

S'il fallait résumer en un mot le principe qui a guidé les élus de la montagne depuis l'élaboration de la loi du 9 janvier 1985, ce serait le mot «égalité» qui viendrait le premier à l'esprit. Inscrit dans le marbre sous la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et son fondement : « la République une et indivisible ». Egalité, parce que le droit aux mêmes chances, quel que soit le territoire sur lequel on vit, découle naturellement de la devise républicaine inscrite dans la Constitution française depuis 1789.

Les habitants des territoires de montagne sont pourtant encore loin d'être sur un pied d'égalité avec les autres Français dans de nombreux domaines, dont l'accès au Très Haut Débit (THD), les services publics et les normes. La multiplication de ces dernières et parfois leur incohérence avec la réalité du terrain fragilisent toute initiative. Pour ce qui concerne le THD, le combat que mènent les élus, depuis que la téléphonie mobile existe est de faire en sorte qu'aucun habitant de la montagne ne reste plus longtemps sans couverture numérique. Cette technologie est un instrument puissant d'aménagement du territoire et un atout maître pour le maintien des entreprises et des services publics en montagne et en attirer d'autres.

> « Aucun habitant de la montagne ne doit rester plus longtemps sans couverture numérique. »

Le THD induit, en outre, de nouveaux services qui apparaissent chaque jour encore plus indispensables dans les territoires fragiles ou éloignés : raccordement des écoles, développement de la télémédecine et du télétravail, maintien des personnes âgées à domicile, etc.

Dans l'objectif que soit garantie la proximité des services publics en montagne, les élus sont également très attachés à ce que soit reconnue l'accessibilité à ces services et qu'elle soit exprimée en temps et non plus en distance, en fonction de la réalité géophysique des territoires.

En d'autres termes, il convient de mettre fin à la logique administrative et comptable

d'analyse et d'appréciation des services publics, exclusivement fondée sur la rentabilité et les économies d'échelle, pour lui substituer une gestion à partir d'aires territoriales vivantes et pertinentes.
Concernant l'accès aux soins, l'ANEM prône une approche réellement territoriale et non plus des décisions basées uniquement sur des critères quantitatifs d'activité (par exemple, les seuils de fréquentation).
Dans une perspective d'aménagement du territoire, les élus de la montagne sont donc unanimes à souhaiter que soit prise en compte l'implantation géographique des établissements de santé et, plus généralement, de l'ensemble des professionnels de la santé.
Dans le détail, ils demandent que soit garanti l'accès à un médecin généraliste en vingt minutes maximum de trajet par la route, à un service d'urgence, en une demi-heure, et à une maternité, en trois quarts d'heure. Enfin, dans les territoires très enclavés, le schéma régional d'organisation des soins doit prévoir un système d'urgence par voie aérienne.

« L'accessibilité aux services publics doit être exprimée en temps et non plus en distance, en fonction de la réalité géophysique des territoires. »

Les autres axes qui allieraient à la fois la demande de proximité des populations et l'efficacité médicale sont une répartition plus équilibrée des médecins sur le territoire national en développant des maisons de santé, dans le but de mutualiser les moyens (par exemple, le secrétariat), et un accès favorisé à la médecine de groupe, afin de rompre l'isolement des médecins en zone de montagne.
A propos des écoles à proximité du lieu de résidence des enfants, pour préserver leur santé et leur bien-être, les élus de la montagne revendiquent la sauvegarde du maillage actuel du service public de l'éducation. Dans cette optique, ils réclament la transformation en décret de la circulaire du 30 décembre 2011 qui fixe les règles d'appréciation de l'évolution du nombre d'élèves et permet de stabiliser les structures scolaires, pour lui conférer une forme juridique opposable aux autorités académiques.
Dans un autre registre, et afin que la montagne puisse donner sa pleine mesure dans tous les secteurs, l'Association préconise un assouplissement des normes de portée générale par l'application de l'article 8 de la loi Montagne de 1985 qui prévoit l'adaptation des dispositions de portée générale à la spécificité montagne. Les normes et les contraintes qui en découlent accentuent en effet les difficultés rencontrées par de nombreux habitants de ces territoires.
L'exemple de l'agriculture et des bâtiments d'élevage est à ce propos confondant. Peut-on admettre qu'un éleveur de montagne et un éleveur de plaine aient les mêmes obligations pour adapter un bâtiment, alors que l'éleveur de montagne doit faire face à une isolation plus coûteuse et à une structure porteuse plus solide pour supporter le poids de la neige ?
Autre exemple problématique : les normes PMR (personnes à mobilité réduite), dont les coûts d'adaptation ont déjà sonné la fermeture d'établissements hôteliers familiaux, dont nombre d'entre eux participent au charme de la montagne.
Le danger est tel que les élus de la montagne ont fait de l'aménagement des normes une de leurs démarches prioritaires lorsqu'elles portent, localement, le risque d'une dégradation du service proposé, et même de sa disparition.

Pour le Très Haut Débit
OÙ SONT LES RÉSEAUX ?

La reconnaissance d'une véritable priorité en faveur du raccordement numérique de la montagne aux réseaux relève à la fois de l'urgence et de l'équité territoriale.

APOPS - FOTOLIA / FOTOLIA.COM

Les élus de la montagne déplorent qu'il faille toujours maintenir la pression pour que leurs territoires ne soient pas les premiers oubliés ou les derniers servis dans la course à la couverture numérique.

Il faut habiter ou travailler dans une zone blanche pour mesurer à quel point la société a évolué avec le changement de siècle. Encore hier, patienter pour recevoir une lettre ou acquitter une facture, attendre d'être rentré à la maison ou au bureau pour téléphoner, saisir une encyclopédie pour obtenir un renseignement, ou acheter un journal pour s'informer, étaient le lot de tous. L'ordinateur, le téléphone mobile et le numérique ont tout chamboulé.

Aujourd'hui, l'instantanéité domine, et sans réseau, point de salut. Or, les habitants des territoires de montagne sont souvent les premiers perdus au milieu de ces zones blanches dans lesquelles rien ne paraît possible.

Face à des opérateurs qui privilégient leurs propres priorités, les élus de la montagne ne ménagent pas leurs efforts pour gommer les disparités. Force est cependant de reconnaître que les progrès se font à petits pas. Au mieux, la montée en débit est progressive, au pire, elle ne se fait pas. Des élus y ont perdu le sommeil. Certains habitants, en désespoir de cause, ont dû déménager. D'autres ne viendront pas s'installer dans la commune, l'accès à un réseau de téléphonie mobile et au Très Haut Débit étant devenu indispensable.

Raison supplémentaire pour que les élus de la montagne soient plus que jamais attentifs à ce que l'engagement du président François Hollande, de couvrir l'ensemble du territoire en THD en 2022, soit transcrit dans l'acte II de la loi Montagne.

DR

« Les projets publics, nombreux, qui s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre de ce plan Très Haut Débit, sont porteurs d'un message d'égalité et de solidarité pour les territoires, d'inclusion pour nos concitoyens et de compétitivité pour nos entreprises. »

Axelle Lemaire, *secrétaire d'Etat chargée du Numérique*

(Dossier de presse du 18 juillet 2014 destiné à faire le point sur le plan Très Haut Débit)

Le message d'Antoine Darodes aux collectivités territoriales

Le directeur de la mission France Très Haut Débit réaffirme que le désenclavement rapide des territoires de montagne est possible en jetant des passerelles virtuelles entre les administrés et certains services publics.

PLM : Quels sont les outils prévus par le plan France Très Haut Débit pour assurer une couverture numérique rapide des territoires de montagne ?

Antoine Darodes : Depuis le lancement de ce plan, au printemps 2013, l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en 2022 s'est toujours appuyé sur un mix technologique, c'est-à-dire sur la mobilisation de l'ensemble des technologies permettant d'améliorer la qualité de l'accès à Internet. Si la fibre optique jusqu'à l'abonné – le FTTH (Fiber to the Home) – est au cœur de ce grand chantier d'infrastructures, les collectivités peuvent également faire le choix d'amener la fibre optique jusqu'au cœur du village, tout en laissant la partie terminale du réseau en cuivre. Cela permet d'améliorer significativement les débits dans un calendrier plus court et de constituer une première étape pour un déploiement futur du FTTH.

Par ailleurs, pour les habitats isolés, le plan France Très Haut Débit prévoit également de subventionner l'accès à Internet par les réseaux hertziens terrestres ou satellitaires. Ceux-ci permettent aujourd'hui d'apporter une réponse satisfaisante dans de brefs délais grâce aux innovations constantes qui créent des solutions pérennes.

En quoi l'accès au Très Haut Débit peut-il favoriser le maintien des services publics en montagne ?

A.D. : En montagne, les caractéristiques du territoire rendent les distances physiques plus pénalisantes. En termes d'accessibilité et de temps de parcours, le kilomètre de montagne n'est pas le kilomètre de plaine. L'objectif du THD, c'est justement de dépasser les contraintes de ces distances en permettant d'accéder à des services, publics ou privés, sans déplacement.

Très concrètement, lors d'une visite de la secrétaire d'Etat chargée du Numérique, Axelle Lemaire, à Serres, commune des Hautes-Alpes, nous avions pu visiter une maison des services publics proposant aux citoyens des entretiens par visioconférence avec l'agence Pôle Emploi ou encore la Caisse d'allocations familiale de Gap, situées à plus de quarante-cinq minutes de trajet en voiture.

En créant ainsi localement ces puits de connectivité, on peut envisager le désenclavement rapide des territoires en jetant des passerelles virtuelles entre les administrés et certains services publics. Bien évidemment, cette évolution nous invite à repenser nos différents services publics et à faire place à l'innovation. Pour que ces évolutions profitent à tous, il est fondamental d'accompagner cette révolution numérique par des dynamiques locales d'accompagnement et d'inclusion.

Pourrait-on imaginer de décliner l'opération « Ecoles connectées » dans d'autres secteurs, comme le tourisme ou la santé ?

A.D. : Le programme « Ecoles connectées », que le gouvernement a décidé de prolonger, permet d'apporter une réponse rapide à des situations d'urgence. Néanmoins, c'est une exception, car nous sommes convaincus qu'un aménagement numérique du territoire efficace doit d'abord s'appuyer sur l'action des collectivités territoriales, soutenue par l'Etat

COMMENT LES COLLECTIVITÉS PEUVENT-ELLES BÉNÉFICIER DES AIDES DE L'ÉTAT POUR LE THD ?

Les collectivités territoriales doivent déposer une demande de subvention sur la plateforme mise à disposition par la Caisse des dépôts. Leur éligibilité est subordonnée au respect du cahier des charges du plan France Très Haut Débit. Pour garantir la cohérence du déploiement des réseaux et assurer une solidarité entre collectivités, celui-ci prévoit que le projet doit être au moins d'envergure départementale.

Tous les niveaux de collectivités sont impliqués, dans la mesure où les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont associés aux projets des conseils généraux. Le cas échéant, les porteurs de projet peuvent demander à bénéficier de prêts lors du dépôt de leur dossier.

Renseignements sur www.francethd.fr

Les services publics
LA PENTE EST RAIDE

ZSOLNAI GERGELY / FOTOLIA.COM

Education et santé, mais aussi prestataires sociaux figurent en première ligne parmi les services publics, et au public, dont il faut impérativement maintenir la proximité en accélérant la constitution de maisons de services publics pouvant notamment prendre appui sur le réseau des 17 000 points de contact de La Poste.

Les habitants des territoires de montagne espèrent que les prochains textes permettront de compenser les difficultés liées aux handicaps naturels. Leurs élus ne relâcheront pas leur pression.

Amélioration du réseau de téléphonie mobile, raccordement des écoles au THD via l'opération « Ecoles connectées », développement de la télémédecine, maintien des personnes âgées à domicile, proposition d'adossement des maisons de service public au réseau du service postal, numérisation des bureaux de poste, équipement des facteurs en terminaux numériques : toutes les idées nouvelles sont étudiées avec attention par les collectivités locales, pourvu qu'elles soient adaptées et compatibles avec la proximité et qu'elles servent les intérêts des habitants des zones de montagne.

Rien n'est jamais acquis dans la facilité. Toute réussite passe par d'interminables démarches. Il faut non seulement faire preuve de beaucoup d'imagination et d'un grand talent de persuasion, mais aussi d'une infinie patience. En clair, la logique n'est pas toujours au rendez-vous et les progrès ne vont pas toujours de soi. A tous les niveaux de responsabilité et dans tous les domaines, il n'y a pas d'élus de la montagne qui n'aient été confrontés à des situations désespérées et à des décisions unilatérales et inébranlables venues d'ailleurs. Même quand des solutions finissent par émerger, souvent provisoires, l'inquiétude demeure.

Dans ce contexte, l'ANEM remet sans cesse l'ouvrage sur le métier en continuant à rappeler que l'école, le service postal et la santé sont trois services publics essentiels en montagne, particulièrement pour lutter contre la désertification et conserver une population jeune qui contribue à l'économie locale. Les élus soulignent notamment les craintes des habitants des zones de montagne relatives à la permanence des soins, menacée en raison d'une démographie médicale qui ne leur est pas favorable et du manque de médecins.

> « Il faut rappeler sans cesse que l'école, La Poste et la santé sont trois services publics essentiels en montagne. »

Quatre élus témoignent dans les pages suivantes, deux maires, un président de communauté de communes et une députée. En espérant que les discussions autour de l'acte II de la loi Montagne produiront de véritables avancées pour que les pouvoirs publics, et pas seulement eux, apprécient enfin les territoires de montagne à leur juste hauteur.

« CHEZ NOUS, LES ZONES BLANCHES, C'EST DÉCOURAGEANT »

Rémy Antoine-Grandjean, maire d'Urbeis (Bas-Rhin)

DR

Dans la commune d'Urbeis, même le téléphone mobile ne passe toujours pas. Ou très mal.

Cette commune de 1200 hectares compte 320 habitants. Elle est située au pied du Climont, à 965 m d'altitude, dans le massif des Vosges, et pourrait vivre des jours heureux. Mais seul un tiers de la superficie d'Urbeis est couvert par l'unique opérateur du territoire, Orange. On imagine aisément le fossé que cela creuse jour après jour : les jeunes couples refusent de s'installer dans un village aussi mal couvert, les entreprises qui viennent travailler dans la commune et les personnes qui ont une profession libérale ne peuvent quasiment plus être jointes dès qu'elles mettent un pied à Urbeis.

Comment en est-on arrivé là ? « C'est un loupé ou bien le dossier n'a pas été suivi comme cela aurait dû », résume Rémy Antoine-Grandjean, réélu maire l'an dernier. « La commune n'a jamais été recensée comme une zone blanche et ne profite pas des programmes spécifiques. » Et pourtant, là, on ne parle pas de THD mais de simple réseau de téléphonie mobile…

Le maire d'Urbeis n'accuse personne, cela ne servirait à rien. Si l'on peut légitimement regretter que l'occasion n'ait pas été saisie en temps utile, est-ce néanmoins une raison pour condamner les habitants d'Urbeis à renoncer encore longtemps au téléphone mobile ? Evidemment, non. Rémy Antoine-Grandjean n'a d'ailleurs pas l'intention de laisser encore une fois passer le train de la modernité. Reste qu'il a la douloureuse impression de se heurter constamment à des murs toujours aussi hauts.

Les contacts qui ont été pris avec la conseillère générale du canton n'ont rien donné. Les discussions avec les responsables d'Orange, pas davantage. « A chaque fois que nous leur demandons s'il ne leur serait pas possible d'étendre leur couverture, ils nous ressortent le même refrain : il y a quelques années, ils voulaient installer tout un réseau dans la vallée mais une des communes a refusé l'implantation d'un émetteur sur son territoire. Orange a alors abandonné le projet et ne veut pas reconsidérer sa position. »

L'avenir ? « Je ne sais pas sur quoi cela va déboucher, s'attriste le maire d'Urbeis. Il y a des effets d'annonce, notamment du Premier ministre récemment, mais ça n'avance pas. Rien ne bouge, c'est décourageant. »

« IL PLEUT TOUJOURS SUR LES GENS MOUILLÉS »

Alain Naudy, président de la communauté de communes des Vallées d'Ax (Ariège)

DR

L'ouverture récente d'une maison de santé, qui se révèle très performante, ne soigne pas tous les maux dans les villages de montagne de l'Ariège.

« En montagne, le principal souci est la pérennité des soins qui est mise à mal par l'âge des médecins. » Le président de la communauté de communes des Vallées d'Ax n'a pas besoin d'en dire davantage : c'est la raison pour laquelle a été inaugurée, le 9 février, une maison de santé interdisciplinaire dans la ville aux soixante-dix sources.

Dominique Fourcade est concerné à double titre. Il est à la fois maire d'Ax-les-Thermes et kinésithérapeute dans le nouvel établissement. « De nos jours, imaginer qu'un jeune médecin va arriver, chercher un local et s'installer dans nos territoires est une illusion, tranche-t-il. Ouvrir une maison de santé était la seule solution, mais aussi la bonne solution. »

De la conception à l'inauguration, six années de rude labeur ont été nécessaires. « Tous les acteurs politiques de la région se sont retrouvés sur ce projet, quelle que soit leur sensibilité », tient à souligner Alain Naudy. La maison de santé compte aujourd'hui trois autres kinés, trois médecins, un orthophoniste, un pédicure, un psychologue, une esthéticienne…

Trois mois après son ouverture, Dominique Fourcade n'en tire que des leçons positives. Primo, ces professionnels sont manifestement heureux de travailler ensemble. Secundo, ils élaborent un projet qui engloberait les médecins d'un troisième canton. « Notre maison de santé va créer une dynamique à l'échelle du territoire », se félicite le maire d'Ax.

Et n'allez pas lui souffler que cela risque, a contrario, d'obliger certains habitants éloignés à faire jusqu'à une heure de trajet pour recevoir des soins à la maison de santé qui couvre jusqu'à neuf communes. Dominique Fourcade balaye cette réserve d'un revers de main. « Nous sommes les premiers à défendre cette notion de proximité et un traitement équitable des malades », assure-t-il.

Les élus du territoire ont encore beaucoup de grain à moudre. En début d'année, lors d'une réunion de la communauté de communes, Alain Naudy avait posé cette équation : « Il va nous falloir faire mieux avec moins de moyens. » De fait, la maison de santé d'Ax-les-Thermes ne règle pas tous les problèmes d'attractivité. « Il y a quelques jours, raconte le président de la communauté de communes, un directeur départemental des finances publiques nous a confié que la fermeture de trois trésoreries est envisagée et, comme par hasard, toutes les trois sont situées en montagne. Il pleut toujours sur les gens mouillés… »

Sybil Productions / Fotolia.com

« DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES, L'ÉCOLE JOUERA À GUICHETS FERMÉS »

Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées

Assemblée nationale

Dans le département, les élus ont obtenu la signature d'un protocole qui permettra aux écoles en montagne de ne plus être dépouillées des postes nouvellement créés.

« J'attends de l'acte II de la loi Montagne que les enfants ne soient pas obligés de faire une demi-heure de trajet scolaire matin et soir, que l'on prenne en compte la situation géographique et l'organisation territoriale et que l'on ne raisonne plus en nombre d'enseignants par élèves, détaille Jeanine Dubié. Je souhaite également que la compétence scolaire soit transférée au niveau des intercommunalités et que ce soit dans le périmètre de l'intercommunalité que s'organise l'offre scolaire sur le territoire. »

La convention signée en 2014 pour trois ans n'a certes pas été une mince affaire. « La chance que nous avons eue a été d'obtenir le maintien des effectifs d'enseignants », poursuit la députée. Son soulagement est réel. Dans la région Midi-Pyrénées, les départements de montagne étaient encore plus défavorisés au moment de l'élaboration de la carte scolaire en raison de la démographie en forte croissance en Haute-Garonne. « Du coup, les postes nécessaires étaient prélevés ailleurs, notamment en montagne », s'insurge Jeanine Dubié. La situation était devenue intenable.

En dix ans, ce sont cent vingt postes d'enseignants qui ont été ainsi déplacés. Tout cela parce que, dans son raisonnement, l'Education nationale ne prenait en compte que le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves : un pour dix-sept élèves dans cette zone de montagne, un pour vingt-sept dans la région toulousaine. La proportion était certes défavorable, mais elle ne tenait pas compte de la géographie du territoire.

Jeanine Dubié et Jean Glavany, également député des Hautes-Pyrénées, ont dû assiéger le ministère de l'Education nationale pour obtenir la correction – provisoire – de cette pratique purement arithmétique. Mission accomplie avec ce protocole qui entrera en application pour la préparation de l'année scolaire 2015-2016 prévoyant de ne plus amputer les Hautes-Pyrénées des postes nouvellement créés. « De cette façon, pendant trois ans, nous garderons nos mille postes équivalents temps plein », admet Jeanine Dubié. En contrepartie, les élus se sont engagés à retravailler l'offre scolaire dans ce département en s'appuyant sur les communautés de communes. « Elle doit être à nouveau réfléchie avec objectivité à l'intérieur des périmètres des intercommunalités, estime la députée. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de fermeture. Simplement, on ne nous prendra plus de postes, mais on ne nous en donnera plus. On jouera donc à guichets fermés. »

TÉMOIGNAGES

« LA MUTUALISATION DES SERVICES EST INÉLUCTABLE »

Philippe Folliot, député du Tarn, ex-maire de Saint-Pierre-de-Trivisy

ASSEMBLÉE NATIONALE

A Saint-Pierre-de-Trivisy, une agence postale communale installée dans la mairie donne satisfaction aux habitants.

L'an dernier le conseil municipal se réunit pour décider de l'avenir du service postal dans le village. Le maire est alors Philippe Folliot[1], également député. « Soit nous nous battions en vain pour essayer de retarder l'échéance, soit on réfléchissait à une formule constructive parce que porteuse d'avenir », explique-t-il aujourd'hui.

Ainsi va naître, dans les locaux de la mairie, un point relais des services publics. Dans le bâtiment, cohabitent maintenant l'agence postale avec deux bureaux accessibles aux handicapés et aménagés avec l'aide financière de La Poste. Ils servent à la permanence d'élus, au conseiller financier de La Poste, à l'assistante sociale du conseil général, à la Mutualité sociale agricole (MSA), à la gendarmerie, au Trésor public, à Groupama… La greffe a pris. Les villageois y trouvent d'autant plus leur compte que la maison auparavant occupée par La Poste, située à proximité de la maison de retraite, a été rachetée par un médecin.

« La Poste perd 3 % de trafic courrier par an, rappelle Philippe Folliot. Cela impacte forcément sur son organisation. » Les heures d'ouverture du bureau de poste devaient passer de dix-huit heures à neuf heures par semaine. « Une heure et demie par jour, et encore pas tous les jours, poursuit-il. Avec ce point relais pris en charge par le personnel municipal, nous sommes remontés à vingt-deux heures d'ouverture par semaine. Le service aux habitants est rendu quasiment de la même façon grâce à un partenariat intelligent. »

Intérêts réciproques bien compris : le président de La Poste devrait venir en personne inaugurer en juillet le point relais de Saint-Pierre-de-Trivisy. A partir de cette expérience, Philippe Folliot adresse un message aux maires des territoires de montagne : « Faites comme chez nous. Ne subissez pas, n'attendez pas, essayez de profiter des opportunités. La mutualisation des services est inéluctable. » Sans attendre la nouvelle version de la loi Montagne, plusieurs communes de sa circonscription se sont déjà engagées sur ce chemin.

(1) Elu au conseil départemental, il a laissé la place à Pascal Cavaillès. Il est aujourd'hui son premier adjoint.

DR

Simplification des normes
LA MONTAGNE S'IMPATIENTE

PARRIS J. / FOTOLIA.COM

Foisonnantes et souvent complexes, les normes envahissent notre espace et sont par nature fermées aux différences, créant d'inévitables conflits pour leur application dans des milieux soumis à de fortes spécificités tels que la montagne.

Depuis des années, les élus de la montagne attirent l'attention des pouvoirs publics sur le problème récurrent et paralysant des normes.

En année pleine, le total des dépenses liées aux normes dépasserait les deux milliards d'euros… Ces contraintes induisent également un coût élevé pour les collectivités territoriales. De l'avis général, la prolifération des normes et leur inadaptation aux zones de montagne sont un frein au développement économique. Les premières pénalisées sont les petites et les moyennes entreprises qui ont une activité industrielle ou touristique. L'ANEM demande le respect de l'article 8 de la loi Montagne qui prévoit l'adaptation des dispositions de portée générale à la spécificité de la montagne.

L'expertise d'Alain Lambert

« Défendre un principe de modulation des normes contre l'inflation normative »

Le président du conseil départemental de l'Orne et ancien sénateur, qui préside le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), estime que les difficultés liées aux normes doivent être l'un des thèmes majeurs de la mission mise en place par le Premier ministre et confiée aux députées Annie Genevard et Bernadette Laclais.

PLM : Quels sont les premiers résultats de la consultation des élus locaux sur la simplification des normes que vous avez lancée en partenariat avec le Sénat ?

Alain Lambert : Le bureau du Sénat a décidé de confier à la Délégation aux collectivités territoriales une mission d'évaluation et de simplification des normes en

DR

Alain Lambert, président du Conseil national d'évaluation des normes.

« Les territoires de montagne possèdent des spécificités qu'il faut prendre en compte au moment de l'élaboration des normes. »

nommant un premier vice-président délégué et en installant un groupe de travail.
C'est une initiative à saluer à plusieurs titres. En elle-même, d'abord, permettant de faire du législateur l'un des porte-voix de la question des normes. Ensuite, pour le travail mené jusqu'ici. En effet, mis en place en novembre 2014, le groupe de travail de la Délégation a rendu en janvier un rapport d'information sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, ayant abouti au dépôt de seize amendements. Il a également mené un travail important de consultation des élus locaux sur la simplification des normes, dont les informations sont particulièrement riches (4 200 réponses au questionnaire ont été reçues). Ceci a permis d'identifier des secteurs prioritaires pour la simplification et des pistes d'allégement.

Comment concilier le développement économique avec la multiplication des contraintes administratives et financières qui pèsent sur les petits entrepreneurs ?

A.L. : En matière de normes, notre pays applique un principe d'égale complexité des règles applicables aux collectivités territoriales et aux entreprises. Tout cela pèse évidemment sur le développement économique du pays. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne ont déjà établi le coût de cette complexité du droit à trois points de PIB en France, soit 60 milliards d'euros. Les petites entreprises sont, par manque de moyens, les premières pénalisées. Sur ce point, on ne peut qu'appeler le gouvernement et, plus particulièrement le secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification, Thierry Mandon, à poursuivre sa démarche d'allégement, et les administrations centrales à jouer le jeu.

La spécificité des territoires de montagne pourra-t-elle justifier l'adaptation de certaines normes dans le secteur du bâtiment et du tourisme ?

A.L. : Avec Jean-Claude Boulard, maire du Mans, et maintenant sénateur de la Sarthe, nous avions défendu un principe de modulation des normes dans notre rapport contre l'inflation normative, afin de prévenir toute application excessive d'une norme, qui serait justifiée dans son principe. Manifestement, les territoires de montagne possèdent certaines spécificités qu'il est nécessaire de prendre en compte au moment de l'élaboration de la norme. Il me semble que ce devrait être l'un des thèmes majeurs de la mission récemment mise en place par le Premier ministre sur la loi Montagne.

Est-il possible de faire en sorte que les normes européennes soient également simplifiées ? Et comment ?

A.L. : C'est en principe l'une des compétences du Conseil national d'évaluation des normes, que je préside depuis sa mise en place en 2013. Cependant, la saisine pour avis du CNEN pour les projets d'actes de l'Union européenne est conditionnée à une demande préalable du gouvernement. Or le gouvernement ne saisit pas le Conseil. Il revient par ailleurs au gouvernement de porter cette thématique au niveau européen. Cela me semble crucial, dans la mesure où l'on sait la place et la complexité du droit de l'Union européenne dans le droit interne.

MASSIF CENTRAL : LE COMITÉ DE MASSIF PREND POSITION SUR TROIS CHANTIERS D'ACTUALITÉ

A l'invitation conjointe du président de la commission permanente et président de la Région Auvergne, René Souchon, et du président de la Région Limousin, Gérard Vandenbroucke, la commission permanente du comité de massif du Massif central s'est réunie le 30 avril au centre de formation et d'innovation « Bois Pôle Egletons » d'Egletons, en Corrèze.

Trois sujets majeurs figuraient à l'ordre du jour : l'élaboration d'une contribution de la commission permanente du comité de Massif central à la mission parlementaire d'Annie Genevard et de Bernadette Laclais pour un acte II de la loi Montagne, la proposition du Massif central pour le développement des maisons de service au public, et enfin la place du Massif central dans la manifestation COP 21, conférence sur le climat (Paris Climat 2015).

Plus d'info : www.massif-central.eu

PYRÉNÉES : L'ARIÈGE CONFORTE SON RÉSEAU ÉDUCATIF

Le 4 mai, le protocole pour un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1er degré a été signé. Ce protocole propose une démarche de contractualisation, pour les trois années à venir, entre l'Etat et les élus. L'Etat garantit pendant cette durée un budget stable consacré au département, avec une suppression de trois emplois sur trois ans (soit un emploi par an), détachés d'une application stricte des critères qui auraient pu amputer le département de dizaines de postes.

Il vise à établir, pour les rentrées 2015, 2016 et 2017, les conditions de mise en œuvre d'un schéma territorial fondé sur un diagnostic partagé, une volonté commune de faire évoluer le réseau des écoles, tenant compte des bassins de vie. La création de réseaux pédagogiques, le travail de qualité des projets scolaires et périscolaires, le service public du numérique éducatif, la formation initiale et continue des maîtres, et l'efficience de remplacement sont les objectifs essentiels de cette démarche.

Il s'agit de poursuivre le travail et la réflexion déjà engagés en approfondissant les mesures à prendre pour maintenir un réseau scolaire de qualité dans le département, condition de la réussite et de l'égalité des chances pour les élèves ariégeois.

Plus d'info : web.ac-toulouse.fr/web/dsden-ariege

VOSGES : LA BRESSE, CAPITALE DE LA SCULPTURE

La 24e édition du festival de sculpture Camille Claudel s'est tenue à La Bresse du 4 au 17 mai. Comme à l'accoutumée, durant huit jours (treize pour les sculpteurs sur pierre), quinze artistes de neuf nationalités différentes ont réalisé, en présence du public, sous la halle couverte du centre-ville, une œuvre répondant à un thème imposé, celui de cette année étant la gourmandise.

En marge de cette compétition qui comporte trois disciplines (pierre, bois, métal), une programmation spéciale d'expositions, d'ateliers de conférences, cinéma et théâtre a animé toute la ville. Une exposition spécifique était ainsi consacrée à Martine Cassar, sculptrice-céramiste bas-rhinoise, en tant qu'invitée d'honneur, tandis qu'une centaine d'œuvres réalisées lors de précédentes éditions de ce festival étaient proposées à la vente. Celles de cette année seront exposées à la Maison de La Bresse jusqu'au 28 juin.

Plus d'info : www.festival-sculpture-la-bresse.fr

JURA : Le conseil municipal passe derrière le comptoir

La commune jurassienne de Mont-sur-Monnet, non loin de Champagnole, qui compte une population de 230 habitants seulement, est à nouveau dotée d'un café depuis le 10 mai. Cela faisait vingt-cinq ans que le seul débit de boisson que comptait cette commune jurassienne avait fermé ses portes. A l'époque, la mairie avait décidé d'en racheter la licence à titre de précaution, afin d'éviter un retrait qui rendrait impossible toute velléité de réouverture.

Le lieu ne sera ouvert que les dimanches et les jours de festivités. Mais, plus original, il sera tenu à tour de rôle par les membres du conseil municipal. Ainsi la commune rétablit non seulement un lieu de convivialité offrant un regain d'animation et d'attractivité à la commune, mais elle incite également, par cette initiative, à faciliter les contacts et les échanges entre la population communale et ses élus.

Rens. : Mairie de Mont-sur-Monnet, tél. 03 84 51 24 82

ALPES : L'ÉTAT RÉFLÉCHIT À LA REDISTRIBUTION DE SES EFFECTIFS

Le 13 mai, le préfet de la Région Rhône-Alpes avait invité à Lyon 150 hauts fonctionnaires d'Etat actuellement en poste dans les Régions Rhône-Alpes et Auvergne, qui doivent fusionner le 1er janvier 2016, afin de réfléchir à la nouvelle organisation qui accompagnera cette alliance. L'objectif de cette journée était de dissiper les doutes en cernant au mieux le nouvel équilibre territorial à établir, et l'indispensable consensus social à obtenir.

Il s'agit avant tout d'éviter les doublons parmi les 12 800 fonctionnaires des deux Régions actuelles et de redéployer des effectifs là où il en manque. Comme l'a relevé le préfet de la Région Auvergne : « Nous sommes aussi attentifs aux territoires, à la population qui s'exprime à travers les élus du suffrage universel, notamment nos amis Auvergnats et Clermontois qui n'imaginent pas une seconde, et ils ont raison, que cette réforme se traduise par un plan social de l'Etat à Clermont-Ferrand. Il n'en est pas question. »

La nouvelle organisation devrait ainsi permettre le maintien des 1 500 emplois d'Etat que draine la métropole auvergnate, faisant en sorte qu'il n'y ait aucune mutation géographique non souhaitée. A la suite de cette journée d'étude, le préfet de Rhône-Alpes devrait entreprendre diverses consultations, notamment avec les syndicats de fonctionnaires, avant de rendre ses conclusions au Premier ministre qui l'a chargé de cette réflexion.

Plus d'info : www.rhonealpes.fr

CORSE : DU CORAIL CORSE SUR DES CHAUSSURES AMÉRICAINES

Connu comme ayant été pétrifié par le sang de Méduse, et utilisé comme talisman contre le mauvais œil dans la culture insulaire depuis la plus haute Antiquité, le corail rouge est un produit méditerranéen dont la Corse est l'un des principaux gisements. On le trouve aussi le long des côtes de Sicile, de Sardaigne, de Croatie et des îles grecques. Récolté aujourd'hui entre 100 et 200 m de profondeur (au lieu de 30 à 40 m autrefois), son exploitation est soumise à un régime spécial de licence de pêche. Par ailleurs, la réserve naturelle de Scandola, créée en 1975, fait fonction d'observatoire permettant de surveiller et préserver l'espèce.

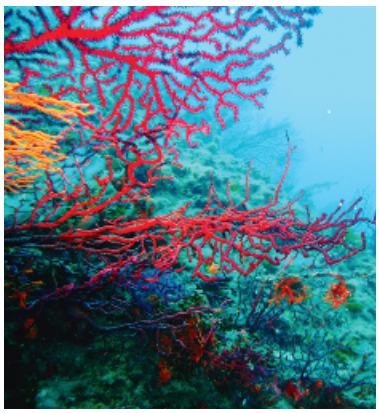

Après avoir rencontré à Marseille un plongeur de corail corse, qui est devenu son fournisseur attitré, la jeune styliste américaine, Alyssa Payne, s'est passionnée pour cette matière. Elle est à la tête de sa propre marque de chaussures de luxe et vient d'ouvrir une boutique à Beverly Hills. Elle utilise pour ses créations du cuir italien, des peaux de python ou de crocodile ainsi que d'autres matériaux tels que du cristal de Swarovski, des perles, et désormais du corail corse.

Plus d'info : www.allysapayne.com

Dominique Barrau : « Sans une démarche spécifique, la production laitière de montagne est en danger »

Constituée il y a deux ans pour « enrayer les risques et montrer la voie », l'association de producteurs « Monlait » n'est composée que d'éleveurs de montagne – essentiellement du Massif central – et pèse actuellement deux millions de litres de lait par an. L'objectif est de faire grossir « Monlait » jusqu'à cent millions de litres de lait. « Ce qui est du domaine du possible », affirme Dominique Barrau, à partir d'une double réflexion : « Nous disons à tous ceux qui sont déjà dans cette démarche valorisante que ce n'est jamais gagné et qu'il faut toujours y travailler. Aux autres, nous disons : rejoignez-nous ! »

DR

Le 31 mars, les quotas laitiers se sont éteints. Dominique Barrau, secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), éleveur dans l'Aveyron et président de l'association « Monlait », explique que les éleveurs de montagne doivent plus que jamais s'organiser.

PLM : La fin des quotas laitiers, que certains considèrent comme une opportunité, fait-elle peser une menace sur les éleveurs en montagne ?

Dominique Barrau : Evidemment. Ce n'est pas un problème de compétence, mais de compétitivité. Il est clair que dans une concurrence européenne, nos territoires de montagne sont moins bien placés pour produire la matière première. A la différence des Bretons ou des Allemands, un éleveur de Savoie ou du Massif central ne doit pas s'occuper uniquement des animaux mais également du sol, qui est plus pentu, plus difficile à travailler. Sans parler du surcoût des bâtiments en montagne…

Dans ces conditions, quel est votre diagnostic ?

D.B : Sans une démarche spécifique, la production laitière est en difficulté. Aujourd'hui, un tiers seulement du lait produit en montagne sert à la fabrication du fromage. Les deux autres tiers sont en danger.

Quelles peuvent être les solutions ?

D.B : Je plaide pour que l'on continue à conforter, à travailler, à différencier les fromages produits en montagne, mais la nouvelle version de la loi Montagne devra penser à prendre en compte encore davantage la mention valorisante « de montagne ». C'est la démarche spécifique. C'est dans ce sens que nous avons démarré, il y a deux ans, la marque « Monlait » qui, aujourd'hui, est appliquée uniquement sur le lait de consommation.

Les cours risquent-ils de s'effondrer ?

D.B : Si on avait abandonné les quotas et proposé un autre système de gestion des marchés, les risques auraient été moins grands. Mais là, si la Chine qui achète beaucoup de lait en Europe, et en France, arrêtait demain les importations, apparaîtrait une crise des prix, et c'est la montagne, la première, qui paierait la note.

Quels sont les autres risques qui peuvent fragiliser des éleveurs en montagne ?

D.B : Puisque la production laitière est une production astreignante et exigeante en temps passé et en régularité, si les producteurs de montagne ne retrouvent pas la rentabilité, il pourrait arriver qu'ils changent de production, qu'ils aillent, par exemple, vers des productions de viande – qui ne sont pas plus rémunératrices –, mais moins exigeantes en temps de travail.

« La nouvelle version de la loi Montagne devra prendre en compte encore davantage la mention valorisante "de montagne". »

Le coût élevé du ramassage du lait dans certaines zones de montagne continuera-t-il à être compensé ?

D.B : Le système de compensation partielle a été remis en cause en 2005. Il est en train de s'arrêter. A l'argent public, doit s'ajouter celui que nous serons capables de capter sur la chaîne alimentaire. Ainsi, dans la démarche « Monlait », sur chaque litre de lait vendu, nous reversons une somme au transformateur qui couvre l'intégralité de ses coûts.

Que peuvent faire les élus des territoires de montagne pour aider les éleveurs ?

D.B : L'élu de montagne peut réunir autour de la même table les entreprises, les producteurs, les collectivités, afin d'établir un dialogue tenant compte de l'intérêt et des possibilités de chacun. Je souligne que dans les massifs il reste encore des petites entreprises, voire des très petites, de sept ou huit salariés, qui savent très bien travailler le produit laitier.

ÉCHOS DU PARLEMENT

Cette rubrique rend compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire des députés et sénateurs, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par «PLM» peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et des réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne sur Internet grâce au lien mentionné.

DAVID DEBRAY / FOTOLIA.COM

SÉNAT

ASSEMBLÉE NATIONALE

«La révision des ZRR est un enjeu décisif pour la vitalité de nos territoires.»

Révision des zones de revitalisation rurale

Daniel Boisserie, député de la Haute-Vienne, alerte Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, sur la réforme des zones de revitalisation rurale.

Deux rapports ont trait à cet enjeu décisif pour la vitalité de nos territoires. Le dernier en date, à l'initiative des inspections, préconise un resserrage plus restrictif du zonage autour des communautés de communes en combinant un critère de richesses avec un critère démographique (58 habitants au km²).
Concernant les mécanismes d'aides en zone de revitalisation rurale (ZRR), Daniel Boisserie recommande une pérennisation des exonérations fiscales et une suppression des exonérations sociales à l'embauche, jugées inefficaces. Il souhaite donc savoir quelles propositions seront suivies d'effet et connaître la feuille de route du gouvernement sur ce sujet.

Réponse de la ministre Sylvia Pinel

A l'occasion du Comité interministériel pour les ruralités, qui s'est tenu le 13 mars à Laon, le gouvernement a présenté un plan d'action comprenant une cinquantaine de mesures concrètes, ambitieuses et renouvelées.
Ces mesures se caractérisent par une approche transversale visant à garantir l'égal accès de nos concitoyens aux services, à accompagner le développement des territoires ruraux et à renforcer les coopérations entre territoires urbains, périurbains et ruraux.
Une des mesures annoncées lors du comité – la mesure 31 – concerne spécifiquement les zones de revitalisation rurale. Ce dispositif des ZRR, mis en place en 1995, est aujourd'hui peu mobilisé pour le développement local. Sa complexité, issue de critères de classement peu clairs et d'une sédimentation de mesures, est un frein évident à son efficacité.
Les évaluations réalisées en 2014 par une mission d'inspection, ainsi que les travaux conduits par la mission d'information de l'Assemblée nationale, animée par Alain Calmette et Jean-Pierre Vigier, respectivement députés du Cantal et de la Haute-Loire, ont confirmé la nécessité de faire évoluer le dispositif afin de mieux prendre en compte la diversité et les évolutions des territoires ruraux.
Fort de ce constat, le gouvernement a donc posé, lors du Comité interministériel aux ruralités, les principes suivants pour une réforme du dispositif : un classement pluriannuel pour la durée des mandats communautaires ; de nouveaux critères de classement liés uniquement à la densité et à la richesse des habitants ; une progressivité dans la sortie du dispositif ; une simplification des avantages liés au dispositif et un maintien de ceux ayant de réels impacts sur le développement des territoires ruraux ; un maintien des dispositifs de dérogation du droit commun liés à ce zonage, voire la mise en œuvre d'autres modulations du droit commun facilitant la dynamisation des territoires ruraux.
Cette réforme sera inscrite dans le projet de loi de finances 2016 (PLF 2016) pour une application au 1er janvier 2016. Une concertation avec les associations nationales d'élus sera engagée pour pouvoir disposer des éléments utiles aux arbitrages en vue de la préparation du PLF 2016.
http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-73877QE.htm

Téléphonie mobile en montagne et zones blanches

Laurent Wauquiez, député de la Haute-Loire, attire l'attention d'Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, sur la persistance de zones blanches en matière de téléphonie mobile dans les territoires de montagne.

Encore aujourd'hui, de nombreuses communes de montagne ne sont pas couvertes de manière satisfaisante par les réseaux de téléphonie mobile 2G et 3G. Cette absence de réseau entraîne au quotidien de graves dysfonctionnements pour les services de secours et d'urgence dans des secteurs souvent isolés et difficiles d'accès. Un programme « Zones blanches », lancé en 2003, a constitué une première initiative de partenariat public-privé pour l'équipement numérique du territoire. Des améliorations ont été apportées, notamment devant les mairies où aucune liaison n'était possible quel que soit l'opérateur, mais dans les zones rurales d'habitat dispersé et de montagne, il y a encore de nombreuses zones blanches.

ASSEMBLÉE NATIONALE

«Dans les zones rurales d'habitat dispersé et de montagne, il y a encore de nombreuses zones blanches.»

On constate au quotidien qu'il existe encore une forte inégalité sur le territoire, avec une véritable fracture numérique entre les zones urbaines éligibles au très haut débit fixe et mobile et les territoires ruraux et de montagne. Par exemple, dans le département de la Haute-Loire, des zones blanches subsistent, avec des coupures de réseau fréquentes, un accès Internet limité à 512 k, ainsi que les échecs de mise en communication.
Laurent Wauquiez souhaite que le ministre lui détaille le calendrier de mise en œuvre des mesures visant à résorber les zones blanches de la téléphonie mobile, annoncées par le gouvernement lors du Comité interministériel aux ruralités, le 13 mars 2015.
http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-78550QE.htm

LES DATES

2 juin — Comité des finances locales

4-5 juin — Colloque « Montagnes de France » au Sénat

25 juin — Comité directeur

27-28 juin — Fête de la montagne

RENCONTRE

L'Association a reçu la commissaire à l'égalité des territoires

Le 5 mai, Laurent Wauquiez, président de l'Association, et la secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, ont reçu Marie-Caroline Bonnet-Galzy, qui dirige depuis un an le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), successeur de la DATAR. Cette première rencontre a été l'occasion de procéder à un certain nombre de clarifications, notamment s'agissant de l'importance des enjeux territoriaux propres à la montagne.

L'objectif principal de l'entretien était d'évaluer les perspectives du prochain Conseil national de la montagne, en particulier au regard de l'avancement des travaux de la mission parlementaire sur l'acte II de la loi Montagne. A ce propos, les grandes têtes de chapitre préconisées par l'ANEM ont été évoquées.

Parmi celles-ci, la thématique de la couverture numérique du territoire a fait l'objet d'échanges nourris pour rappeler et convaincre du handicap financier que subissent les territoires de montagne, comparativement au milieu urbain, pour se doter d'une couverture satisfaisante en téléphonie mobile, télévision numérique terrestre ou Internet très haut débit.

Par ailleurs, les dirigeants de l'ANEM ont rappelé leur volonté de participer à la réflexion sur les ZZR annoncée par la ministre Sylvia Pinel.

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

Cinq dates à retenir

Après une interruption pour respecter le « temps électoral », le cycle des réunions départementales de l'Association, entamé le 12 février à Bonneville, en Haute-Savoie, s'apprête à reprendre son rythme jusqu'à l'été.

Ces rendez-vous ont une importance toute particulière au regard de l'actualité sur la préparation de l'acte II de la loi Montagne. Par leurs débats ils contribuent à alimenter et enrichir son contenu.

AGENDA DES PROCHAINES RÉUNIONS

28 mai	14 h-16 h	Morteau (Doubs)
11 juin	17 h 30-19 h	Lanarce (Ardèche)
18 juin	18 h-20 h	Grenoble (Isère)
29 juin	14 h 30-16 h 30	Tauves (Puy-de-Dôme)
3 juillet	16 h-18 h	Asco (Haute-Corse)

L'ÉLUE DU MOIS

CHRISTINE PIRES BEAUNE : AVOCATE DU MINIMUM VITAL À GARANTIR AUX COMMUNES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Christine Pires Beaune a rejoint le comité directeur de l'ANEM, lors du dernier congrès de l'Association, en tant que députée du Puy-de-Dôme. Elue à ce mandat en juin 2012, elle a aussi été de 2008 jusqu'à l'an dernier conseillère municipale de Volvic. Diplômée en gestion des entreprises, elle est issue de la fonction publique territoriale. A ce titre, elle a d'abord travaillé pour le compte du Syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles, avant de devenir chef de cabinet de Pierre-Joël Bonté, président du conseil général du Puy-de-Dôme (de 1998 à 2004), puis de la Région Auvergne (de 2004 à 2006). Après le décès de ce dernier, elle a assuré la direction financière de la ville de Riom avant d'en devenir la directrice générale des services.

Membre de la commission des finances à l'Assemblée, Christine Pires Beaune est rapporteure générale de la mission spéciale commanditée par le Premier ministre sur la réforme des concours financiers de l'Etat, notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF), dont elle a présenté le 5 mai les premières pistes de réflexion devant le comité des finances locales. Selon son analyse, une fois rénovée, la DGF devra correspondre à la réalité du bloc local en intégrant la dynamique intercommunale, tout en respectant l'identité communale.

Au sein de la dotation forfaitaire, une dotation universelle de fonctionnement devrait être complétée par une dotation de centralité et une dotation des charges de ruralité. Ce qui aurait pour mérite, selon Christine Pires Beaune, de préserver la dotation universelle de la baisse des dotations.

Une nouvelle revue sur le droit et la pratique du tourisme

DR

Cette nouvelle publication trimestrielle veut se mettre au service des acteurs de l'économie touristique française, qui draine aujourd'hui 100 millions de visiteurs étrangers par an et génère un chiffre d'affaires annuel de 145 milliards d'euros, au moment où le secteur atteint une nouvelle reconnaissance dans l'organisation du gouvernement qui le partage entre deux ministères majeurs, ceux de l'Economie et des Affaires étrangères.

L'ambition de la revue, en français et en anglais, est de proposer, sur une thématique choisie par un comité de lecture composé de spécialistes (parmi lesquels l'ANEM et l'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT), un tour d'horizon exhaustif abordant ses différents aspects : juridique, historique, sociologique économique, et surtout pratique. Chaque numéro pourra ainsi être une référence-ressource sur chaque sujet traité. Le premier numéro est consacré aux palaces.

Droit et pratique du tourisme. Revue trimestrielle. Ed. Eska : www.eska.fr (abonnement : 141 € par an).

Le loup en cinq questions fondamentales

DR

Philippe Moriceau, professeur à l'université de Caen, poursuit son exploration des relations entre l'homme et le loup à travers l'histoire, en faisant un point sur la situation actuelle en France.

Dans cet ouvrage, il passe en revue cinq questions fondamentales permettant de prendre connaissance d'un bilan sans parti pris. Outre la question du dénombrement, l'auteur s'interroge également sur la part de fantasme ou de négation dans notre perception de la dangerosité de l'animal, puis sur son impact sur le monde animal, avant d'évaluer les chances d'un éventuel compromis, a priori impossible à court terme, puisque le titre de la conclusion résume le tout à une « crise ouverte ».

C'est une contribution, à la fois savante et posée, à un débat qui n'en finit pas de traverser notre actualité.

Le Loup en questions, fantasme et réalité, Jean-Marc Moriceau. Ed. Buchet Chastel, coll. Dans le vif, 120 pages, 12 €.

Sur les cinq continents, Veolia développe l'accès aux ressources, les préserve et les renouvelle. En concevant et déployant des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, nous contribuons à ressourcer le monde. Découvrez comment sur **veolia.com**

Ressourcer le monde

VEOLIA

HAVAS WORLDWIDE **PARIS** – Illustration : RUDE.